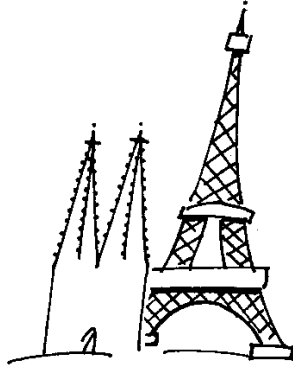


J.P.C.



J.D.F.R.

## ...PREMIERS PAS A PARIS...

**Bienvenue à Paris!**

Ce petit guide a été rédigé en espérant vous aider grâce à quelques conseils utiles. Nous tenons à remercier vivement les « anciens ». La première édition des "Premiers pas à Paris..." était le fruit de leur initiative. Les étudiants de la MFA se chargent dorénavant de les mettre à jour et de les compléter chaque année. Pour cela nous comptons sur vos idées.

L'essentiel, c'est de se sentir bien à Paris. Pour cela, il vous faut surtout un appart' sympa!



## I) COMMENT TROUVER UN LOGEMENT

---

Il est fortement conseillé de chercher un appartement **avec un contrat de bail**, sinon, vous n'aurez pas droit à l'allocation de logement et vous risquez d'avoir des problèmes avec toutes les autorités administratives et privés.

Il est parfaitement possible de trouver quelque chose **en ne commençant à chercher qu'en été, mais il est conseillé d'éviter le mois de septembre**. La plupart des offres concernent de toute façon des baux à partir du mois suivant. Pourtant si vous voudriez vivre dans une résidence autre que la Cité Universitaire gérée par le CROUS ou si vous comptez sur un des appartements de la promotion qui quitte Paris, il faudra s'y prendre plus tôt.

Juste pour le rappeler: Les cours des deux années auront lieu aussi bien au Panthéon (M° Place Monge, Cluny La Sorbonne, RER Luxembourg) qu'au centre René Cassin (Rue St Hippolyte au 13° arr. – M° Glacière ou Gobelins) – (pour les correspondances METRO exactes ou même les lignes de BUS vous pouvez consulter le site "[www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)").

Puisque beaucoup de propriétaires rappellent les intéressés, essayez d'être joignables par téléphone sur Paris. Un répondeur est utile. Si vous disposez d'un portable, achetez vous une carte prépayée française (comme Xtracard en Allemagne) ce qui ne revient pas très cher...au moins dans un premier temps (environ 40 Euros) et vous rendra beaucoup de service quand vous vous déplacez et qu'on veut vous rappeler.

Il est très pratique d'avoir un **compte bancaire français** avant de rencontrer le bailleur (surtout si c'est un agent immobilier) car il va probablement vous demander un relevé d'identité bancaire et des chèques pour le premier mois de loyer, le dépôt de garantie d'un montant équivalent à deux ou trois loyers sans charges etc. (en cas d'urgence on pourrait également se faire accompagner d'un copain qui est doté d'un chéquier).

### 1) MUNISSEZ VOUS DES DOCUMENTS SUIVANTS

---

Avant de partir à Paris, il est utile de se doter de quelques documents dont vous pourriez avoir besoin. Surtout les bailleurs et les agences immobilières vous demandent beaucoup de choses.

- Il vous faudra une attestation du Magisterbüro (faculté de droit, 12, place du Panthéon, bureau 213) pour retirer des annonces au CROUS (infra) + faites en des photocopies
- Photocopie de votre carte d'identité
- On vous demandera une personne qui se porte caution pour vous, et – dans la plus grande majorité des cas – que cette personne habite en France (voir "Caution" infra). Pourtant on peut avoir la chance de ne pas obligé d'avoir une caution, mais c'est rare.

Pensez également votre acte de naissance international (*internationale* Geburtsurkunde). Jusqu'ici il fallait le faire transformer en fiche d'état civil auprès de votre mairie d'arrondissement, mais il paraît que ce procédé n'est plus nécessaire. Eventuellement vous en avez quand-même besoin pour la CAF (infra).

Un dernier conseil: faites plus d'une photocopie. Dès que vous trouvez un appartement d'une agence qui vous plaît, on vous demandera votre dossier, c'est à dire tous ces documents!



## 2) POUR TROUVER DES OFFRES:

---

Consultez d'abord le site Internet de la JPC (<http://ipc.univ-paris1.fr/JPC>), les anciens proposent les appartements qu'ils quittent. Attention : « charges comprises » ou « c.c. » n'a pas la même signification que « inkl. Nebenkosten » en Allemagne : Vous aurez toujours le gaz et l'électricité à payer en plus, ce qui peut revenir à une somme importante, si vous avez un chauffage électrique...ce qui est très souvent le cas.

### a) Les journaux

- Le jeudi matin, l'hebdomadaire « De particulier à particulier » (PAP, disponible à tout kiosque – voir aussi « Internet » infra) contient toujours de bonnes offres. Il est conseillé de l'acheter vers 6h30 pour avoir vérifié ce qui est intéressant jusqu'à 7h30. Vers cette heure là, on peut commencer à appeler les propriétaires. Pourtant, beaucoup d'annonces sont déjà sur le site internet "[www.pap.fr](http://www.pap.fr)" quelques jours avant leur publication dans ce journal, donc vérifiez bien le point d) infra.
- Idem le mercredi matin tous les quinze jours pour le journal gratuit « FUSAC » (disponible p. ex. chez Shakespeare & Co., en face de Notre Dame, Quai de Montebello ou dans un petit magasin à cinquante mètres du CROUS en sortant à droite vers le Bd. Saint Michel) et quelquefois dans « A Nous Paris », un journal gratuit que vous trouvez dans les stations de métro.
- Dans « Le Figaro » il y a tous les jours des offres.

### b) Les agences

- Bien sûr, vous pouvez aussi aller voir dans les agences immobilières. Leurs frais sont moins élevés qu'en Allemagne puisqu'ils sont obligatoirement partagés entre le locataire et le propriétaire (vous paierez environ un mois de loyer hors charges).
- En ce qui concerne les agences, il faut remarquer que souvent quand on appelle, ils sont très rapides à dire "qu'il n'y a rien", mais cela peut même arriver quand on sait qu'ils ont un appartement à louer. Alors, il vaut peut-être mieux passer personnellement à un certain nombre d'agences (nous avons envoyés des photocopies des pages jaunes au Magisterbüro à Cologne où vous pourriez photocopier les deux ou trois pages d'agences qui vous intéressent; ils sont classés par arrondissement comme tout à Paris. Comme ça vous pouvez fixer des rendez-vous avant de partir à Paris).

Une telle démarche a aussi l'avantage que l'agence vous voit et gagne une impression de cet(te) étudiant(e) propre et sympathique qui voudrait louer un appartement.

**Attention** tout de même! Certaines agences vous assurent parfois leurs droits d'exclusivité sur les appartements...ce qui n'est que très rarement le cas! (infra h.)

### c) Le CROUS

- L'équivalent du Kölner Studentenwerk, le CROUS ("<http://www.crous-paris.fr>") est situé 39, av. Georges Bernanos, très près du RER Port Royal, tél. 01.40.51.37.17, fax 01.40.51.37.19. Au premier étage vous trouverez le point logement avec beaucoup d'annonces à propos de chambres ou de studios, moins pour les appartements (mais on peut y trouver un apparte-



ment quand même!). Pour avoir les coordonnées du bailleur, il faut apporter une attestation du Magisterbüro.

Les annonces peuvent être consultées tout le temps, mais les informations sur les bailleurs ne sont données que de 13 à 17 heures!! Il est recommandé de venir un quart d'heure avant pour remplir les 4 fiches de demandes de renseignements auxquelles on a droit par jour, comme cela, on sera parmi les premiers qui auront les informations à 13 heures.

- Au rez-de-chaussée, comme dans les halls des différentes facultés, consultez les tableaux noirs - cependant, ces offres-là ne concernent souvent que des chambres sans contrat.

#### **d) Internet**

C'est très utile d'avoir un accès à Internet lors de la recherche d'un appartement vu que beaucoup d'annonces sont accessibles par ce moyen. Si vous ne pouvez pas y accéder de chez vous (à Paris), allez voir à la station de RER Port-Royal où il y a trois ou quatre ordinateurs avec un accès. Au Bd Saint Michel (vers le n° 80) proche du Panthéon vous trouvez trois ou quatre Cafés Internet où l'on peut accéder le Net pour des tarifs raisonnables.

Voilà les adresses les plus recommandées (c'est pas mauvais de les consulter avant de partir à Paris, et de fixer des rendez-vous en avance) :

- [www.pap.fr](http://www.pap.fr) est le site d'Internet de « Particulier à Particulier ». Le plus grand avantage de ce site est que les annonces qui paraissent le jeudi dans le journal se trouvent souvent sur le site dès qu'ils sont déposées à la rédaction. Donc vérifiez tout le soir (mis à jour vers 19h), pour être le premier. Un autre avantage est qu'on peut être sûr qu'il s'agit d'annonces privées, car sur les autres sites il y a beaucoup d'annonces gérées par des agences.
- [www.seloger.fr](http://www.seloger.fr) (cliquer sur "Location" puis remplissez le formulaire de recherche avec nombre de pièces, arrondissements recherchés et la somme que vous voulez dépenser pour le loyer)
- [www.yahoo.fr](http://www.yahoo.fr) (<http://fr.classifieds.yahoo.com/fr/rn/>) mais beaucoup d'annonces ne sont pas à jour.
- [www.bonjour.fr](http://www.bonjour.fr)

#### **e) Eglise américaine**

L'église américaine (Quai d'Orsay, 7e, entre le Pont des Invalides et le Pont de l'Alma) remet à jour un tableau de petites annonces en général sérieuses. Il faut aller voir aussi au sous-sol (entrez par la porte à droite devant les panneaux dans la cour). En appartements deux pièces, on ne trouve pas grande chose, mais pour des locations temporaires et pour les studios ou les chambres, c'est mieux.

#### **f) Goethe Institut**

Le Goethe-institut ("<http://www.goethe.de/fr/par/frindex.htm>" - 17, avenue d'Iéna, 75016 Paris, 01.44.43.92.30, M° Iéna) met à votre disposition plusieurs classeurs avec des annonces de toute sorte (aussi autres que des logements). L'inconvénient est qu'elles sont parfois déjà assez vieilles.



### **g) Boulangeries**

Faites le tour des boulangeries en dernier recours : on y trouve des annonces intéressantes sur le quartier.

### **h) Les agences où l'on s'inscrit**

Il y a quelques agences qui ne prennent pas de provision après la conclusion du contrat de location, mais qui exigent qu'on devienne adhérent de leur organisme.

Hestia, 189, rue de Tolbiac, 13e, 01.45.65.18.18 qui prennent 1400 Euros pour un abonnement de quatre mois. On vous déconseillerait plutôt de devenir membre chez eux parce que on a fait l'expérience qu'ils n'avaient pas autant d'offres qu'ils ne prétendent. On peut avoir les informations sur les nouvelles annonces par Internet (hestia.fr) ou Minitel dès qu'on est adhérent. Les offres ne sont pas plus nombreuses que dans les journaux...et parfois c'est les mêmes.

Une autre agence de ce type est OSE. Vous la trouvez 11-13 rue Serpente, 6e, 01.55.42.80.80, M° St. Michel ou Cluny-La Sorbonne. On paie 70 Euros pour 12 mois. Il y a un assez grand nombre d'annonces surtout pour une ou deux pièces à consulter sur place. Dès qu'on y a adhéré, on peut leur demander les coordonnées des propriétaires qui sont des particuliers.

## **3) WGs**

---

Si vous cherchez un appartement à deux ou à plusieurs, attendez-vous à ce qu'on vous demande si vous êtes un couple et demandez surtout dès le début s'il y a des chambres en filature (Durchgangszimmer)! Parfois il est même mieux de demander clairement, s'il faut passer par une pièce pour arriver à l'autre puisque quelques propriétaires vous proposeront quand même leurs chambres en filature en les déclarant d' « indépendantes l'une de l'autre » à cause de la porte entre les deux. Veillez à ce que chacun ait un contrat de location sur lequel son nom figure. Celui-ci est absolument nécessaire pour bénéficier de l'allocation familiale.

## **4) DOSSIER**

---

Si vous portez votre candidature pour être locataire auprès d'une agence immobilière, vous devrez rendre votre dossier. Imaginez-vous alors, l'agence avec un tas de 10 dossiers. Il faut se faire remarquer! Vous pourriez par exemple préparer une feuille pour la mettre en tête de votre dossier et y indiquer : l'adresse en Allemagne, les coordonnées à Paris, les études qu'on fait, la bourse de l'Université franco-allemande, les informations sur la personne qui est prête à se porter caution. Et puis "le clou": une photo de vous pour vous mettre en évidence.

## **5) LE CONTRAT DE LOCATION**

---

Soyez prêt à tout un tas de papiers à remplir et à ce que l'on vous demande de payer le premier loyer et le dépôt de garantie de suite et par chèque! (voir  $\approx$  compte chèque) C'est la façon des bailleurs de s'assurer de vous, surtout quand le cautionnement n'a pas encore été signé. Avant d'avoir une caution, le bailleur ne signera pas le contrat de sa part.



## 6) CAUTION

---

C'est quasiment impossible de trouver un appartement sans caution. Seule une personne qui gagne au moins **trois fois le montant de votre loyer** par mois pourra se porter caution pour vous, quelques agences exigent même quatre fois cette somme! Doté des documents suivants, vous aurez déjà moins de mal :

- photocopie de la carte d'identité de cette personne
- les trois dernières fiches de paie ou autres chose pour prouver ses revenus (fiches d'impôt)
- justificatif de taxe foncière (si la caution est propriétaire de son logement) / quittance de loyer (pour les autres)
- ses coordonnées de banque – RIB/RIP (pour une caution allemande : équivalent d'un relevé d'identité bancaire français qui doit comporter l'adresse du client et de la banque, le numéro de compte et la Bankleitzahl – voire du numéro IBAN "Internation Bank Account Number")
- une lettre de la personne disant qu'elle est prête à se porter caution. (Ce n'est pas de cautionnement valable, mais il servira à montrer la bonne volonté au bailleur).

Il se peut que l'on vous ne demandera que quelques de ces papiers, mais il y a des propriétaires ou surtout des agences immobilières qui les demandent tous.

Quand même, c'est un avantage, si la caution peut vous accompagner. Sinon, il faudra que le cautionnement est envoyé par courrier parce qu'il doit être reproduit intégralement à la main pour être valable.

Si vous voulez montrer un cautionnement exemplaire à vos parents ou quelqu'un d'autre, vous en trouverez un sur:

["http://www.iquebec.com/investimmo/immobilier/location/redaction.htm"](http://www.iquebec.com/investimmo/immobilier/location/redaction.htm)

Les lois concernant la location et d'autres informations sont accessibles sur ["http://www.logement.equipement.gouv.fr"](http://www.logement.equipement.gouv.fr).

Important à savoir est en plus que souvent les propriétaires ne sont pas d'accord pour prendre une caution allemande. Alors, si vous connaissez quelqu'un en France qui pourrait se porter caution, demandez lui. Si cette personne reçoit une garantie identique de vous (caution de vos parents / sûreté en forme du dépôt d'une somme sur un compte).

Cependant, ce n'est pas impossible de trouver un appart' avec une caution allemande, si celle-ci gagne bien. Il pourrait être utile d'aller voir l'agence personnellement pour leur donner le dossier. Si on leur montre que le revenu est suffisant et qu'on fait l'impression d'être sérieux, ils seront peut-être d'accord pour prendre une caution allemande, même si sur les papiers, ils marquent en général "Caution, obligatoirement française".

Souvent, on vous demande aussi la fiche d'imposition de vos parents etc., ne soyez donc pas surpris de devoir vous soumettre à des formalités beaucoup plus lourdes qu'à Cologne.

Si vous n'avez pas de connaissances en France et si le propriétaire n'accepte pas des cautions étrangères, il y a aussi la possibilité d'une **caution bancaire**, c'est-à-dire que la banque garantira le paiement de vos loyers. Essayez de l'éviter car il faudra bloquer une somme très importante (normalement 12 loyers!!!) sur un compte auprès d'une banque française sans intérêts pour la durée du cautionnement. Un cautionnement bancaire coûtera jusqu'à 2% de la somme bloquée.



---

**7) ASSURER VOTRE LOGEMENT**

---

Lorsque vous avez trouvé un logement, vous serez obligés de conclure immédiatement une assurance logement ou multirisque qui vous protège en cas de dommages dans l'appartement (surtout pour des dégâts des eaux etc.). Les frais s'élèvent à 45 – 90 Euros par an, mais il y a une assurance pour la responsabilité civile (allgemeine Haftpflichtversicherung) incluse (parmi les assurances les moins chères se trouvent MAAF, CGU-Abeille et SMEREP).

---

**8) CONTRAT D'ENTRETIEN**

---

Souvent les contrats de bail contiennent une clause qui vous oblige à conclure un contrat avec une entreprise pour faire entretenir vos appareils à gaz (chaudières, etc.). Cela coûte à peu près 100 Euros par an. Il est d'ailleurs remarquable que cela ne couvre que les frais de déplacement et la manœuvre. Pour les coûts des pièces, vous pourrez demander à votre propriétaire, s'il y a encore une garantie. Alors à vous de voir si cela vaut le coût. Pourtant sachez que dans notre maîtrise il y avait déjà plusieurs cas où les locataires ont dû payer des sommes importantes !

---

**9) GAZ, ELECTRICITE ET TELEPHONE**

---

N'oubliez pas de conclure un contrat avec EDF-GDF dès votre installation, vous risquez sinon de vous retrouver sans gaz ni électricité ! Il suffit en général de connaître le nom de votre prédécesseur (ancien locataire de votre appart' – demandez à votre proprio), puis d'appeler l'agence EDF-GDF pour leur indiquer le changement de locataire. Idem pour le contrat avec France Télécom.

---

**10) AUTRE PRECISION**

---

Méfiez-vous des "faux ramoneurs" qui viennent parfois voir les nouveaux locataires. Ils existent des dispositions légales prévoyant un nettoyage régulier des cheminées et installations de gaz, mais n'acceptez aucun service sans contacter le bailleur avant (surtout si le ramoneur commence à vous menacer d'une sanction administrative!).



## II) OUVRIR UN COMPTE CHEQUES ET TRANSFERT D'ARGENT

---

### 1) OUVRIR UN COMPTE

---

Le compte est nécessaire pour les virements bancaires de la CAF et pour régler les factures EDF et Télécom (attention si vous choisissez un prélèvement automatique: la première facture devra néanmoins être payée par chèque). La plupart des banques offrent des conventions étudiants. Vous pouvez aussi, au lieu de souscrire un contrat de carte VISA, obtenir une simple carte de retrait qui vous permettra dans une certaine limite de payer en magasin ou sur internet et de retirer de l'argent sans frais dans les agences de votre banque. Néanmoins il y a toujours des frais mensuels d'environ 5 Euros. La Société Générale prend 4,40 Euros par mois et envoie des relevés de compte (Kontoauszüge – en France il n'existent pas partout des guichet automatique permettant d'imprimer le solde et l'historique du compte - Kontoauszugsdrucker !) une fois par mois. La BNP ne prend pas de frais pour la gestion du compte, pourtant il y a des frais d'environ 6 Euros par trois mois pour l'envoi des relevés de compte tous les 15 jours. Juste pour citer les deux banques les plus répandues.

Amenez, comme toujours, carte d'identité, carte d'étudiant et surtout un justificatif de domicile (facture EDF/GDF ou France Télécom) et parfois le contrat de bail. (Vous n'avez pas besoin de votre arbre généalogique...☺)

Demandez tout de suite des RIB (relevés d'identité bancaire: sorte de « carte de visite » de votre compte) car vous en aurez souvent besoin (CAF, abonnement de journaux, carte ImagineR...). Veillez à respecter les limites de votre découvert: un seul chèque non couvert risque de déclencher des poursuites pénales (eh oui...).

Il est fortement recommandé d'ouvrir un compte bancaire le **plutôt possible**. Peut-être vous trouvez un ami avec une carte de séjour et une attestation que vous habitez chez lui pour l'instant. Les banques qui semblent peu compliquées pour nous étudiants sont la Société Générale et la BNP, qui ont également l'avantage d'être présentes partout.

En cas d'urgence on pourrait aussi demander à un ami français de faire les chèques et le rembourser après.

### 2) TRANSFERT DE VOS RESSOURCES DE L'ALLEMAGNE EN FRANCE

---

Méfiez-vous des virements "intereuropéens": d'une part en Allemagne une Euroüberweisung coûte environ 6 à 12 Euros, d'autre part, les banques françaises retiennent toujours - en plus - un forfait d'environ 12 (!) Euros. Mais il paraît que, si vous avez un compte à la Postbank et un accès à Internet par T-Online par l'Allemagne (peut-être vos parents), vous pouvez effectuer des virements par Internet vers la France pour env. 1,50 Euros.

Évitez aussi les eurochèques et les chèques allemands en général (p.ex. en dépôt de garantie), il y a des frais importants.

Vous pouvez retirer l'argent nécessaire de votre compte en Allemagne avec la carte de retrait EC pour ensuite le mettre sur votre compte en France. Le retrait vous coûte environ 3 Euros, le





- 5e, 11e, 12e, 13e, 20e: 101, rue Nationale; 13e  
tél.: 01.40.77.58.00
- Banlieue voir pages blanches

Les documents nécessaires :

- le formulaire de la CAF rempli
- original + copie d'une pièce d'identité
- original + copie de la carte d'étudiant
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB ou RIP)
- original + copie de votre contrat de bail
- un justificatif de domicile (facture EDF, Télécom, assurance logement)
- votre première quittance de loyer, même informelle de votre bailleur (à ne pas confondre avec la facture)

!!!! Vous devrez indiquer vos revenus de l'année précédente. Le seuil pour obtenir le montant maximal est d'environ 3350 Euros. Vous devez remplir une « déclaration sur l'honneur » de vos revenus.

*On se pose la question comment la CAF pourrait contrôler si ceux qui indiquent "néant" ont vraiment, en Allemagne, vécu chez leurs parents, sans bourse ni revenu quelconque. Pour ma part j'ai toujours indiqué néant et jusqu'à présent il ne sont pas venus me chercher.. ☹!*

## V) La carte de séjour

---

Longtemps les Allemands avaient besoin de la carte de séjour pour demander l'allocation de la CAF, mais déjà l'année dernière, la réglementation a été changée de façon à ce que, désormais, les étudiants ressortissants de l'Union Européenne n'en ont plus besoin. C'est marqué sur les formulaires de la CAF qu'on vous donnera quand vous faites votre demande, mais malheureusement, les agents de la CAF ne l'ont pas encore tous remarqué. Alors, si l'on vous dit que vous avez besoin de la carte de séjour, montrez leur la disposition sur leurs formulaires qui vous en dispensent.

## VI) Inscription à Paris

---

- Vous devez d'abord passer au bureau de la Maîtrise franco-allemande (Bureau 213 au Panthéon, 01 46 34 99 65) pour retirer votre convocation (probablement elle vous est envoyée auparavant).
- Ensuite, vous faites la queue (**surtout quand vous n'arrivez pas très tôt**) devant le Centre Pierre-Mendès France, 90 rue Tolbiac, 13e arr. (M° Tolbiac).
- Attention: insistez pour obtenir un tampon sur votre convocation à l'entrée du centre ce qui vous donne le droit de faire la queue pour l'inscription - même à l'intérieur.
- Sinon vous risquez d'être renvoyé "à la case départ" après trois heures d'attente... bienvenu chez l'administration française... ☹!



Pour l'inscription vous devez présenter:

- la convocation (original + une photocopie)
- une pièce d'identité
- deux photos (pas de photocopie)
- l'original de votre baccalauréat avec relevé de notes tamponné / Abiturzeugnis (mais attention : essayez le avec une beglaubigte Kopie, car il y a des rumeurs qu'ils font parfois des tampons sur l'original de votre Abiturzeugnis !)
- les Allemands: **pour ceux qui ne sont pas privatversichert!** le certificat E 128 (rempli ou non) de votre assurance maladie que vous devez demander directement à votre assurance (ne vous contentez pas d'obtenir un E111, car il sert seulement pour des courtes durées (vacances, et seul le E128 sert pour les longues séjours, donc insistez sur un E128 (même s'ils prétendent qu'il n'existe pas)
- Ceux qui dispose d'une **Privatversicherung (+Beihilfe)** doivent s'adresser à leur assurance pour obtenir une attestation de leur affiliation et ensuite au Magisterbüro à Cologne pour que soit traduit, voire attesté l'affiliation à une assurance privé en Allemagne.
- **IMPORTANT** encore les Allemands : le Studentenausweis du Wintersemester pour ne pas payer les frais universitaires en France
- **amenez vos chèquiers** (ou un chèque d'un établissement bancaire français présigné d'un ami) parce que tous les frais ne peuvent pas être payés en espèces (pour les Allemands tout est gratuit !).

!!!! pour ceux qui sont "**privatversichert**" (et "**Beihilfe**"): Il peut arriver que l'administration de Paris I n'accepte plus de vous exonérer du régime d'affiliation obligatoire à la sécurité sociale si vous n'avez pas ce fameux "E 128", vous devrez donc, le cas échéant, faire vos premières preuve de négociation avec l'administration pour éviter de payer env. 150 Euros de cotisation ! Normalement, il est possible de **se faire représenter** à l'inscription. Le mandataire doit présenter les pièces énumérées ci-dessus ainsi qu'une autorisation informelle.

## VII) Inscription aux bibliothèques

Ne quittez jamais la maison sans votre justificatif de domicile !!! Accompagné de photos, de la carte d'identité et de la carte d'étudiant, il vous permettra de vous inscrire aux bibliothèques juridiques suivantes: **Pierre-Mendès France** / Rue de Tolbiac, 5e étage; **Cujas**, en face de la Fac de droit, vous y trouvez tout; et pour une ambiance du 19è siècle: **Ste Geneviève** à coté; et pour ceux qui désirent bosser aussi le dimanche: la **Bibliothèque Nationale de France** est ouverte jusqu'à 19h, (carte de lecteur: 15 Euros / an). La nouvelle bibliothèque dans le **Centre Georges Pompidou** est également ouverte le dimanche et jusqu'à 22h.

Parfois on vous demande votre inscription pédagogique, qui n'a lieu qu'à la mi-octobre, mais vous pouvez toujours essayer de vous débrouiller. Vous pouvez obtenir un tampon dans votre carte d'étudiant au bureau de la maîtrise qui devra être accepté comme preuve de votre inscription. A Tolbiac et à la Cujas, vous pouvez emprunter des manuels; en plus, les bibliothèques municipales ont des rayons "droit".



---

### VIII) Activités culturelles universitaires (“bonification”)

---

Si vous participez à ces activités cet engagement vous vaudra quelques points de bonification (sport, chorale, orchestre, etc. ou langues : anglais / espagnol / russe juridique) dans le calcul de la note à la fin de la première année à Paris. Ces points ne seront pris en compte que si vous obtenez la moyenne dans les matières obligatoires! (Il semble désormais que cette réglementation à encore été changée : On peut se servir des point de bonification pour obtenir les points nécessaires pour avoir la moyenne).

Les **inscriptions** ont lieu à Tolbiac à partir de septembre, mais il se peut que vous deviez attendre votre “inscription pédagogique” qui fixe l’horaire des T.D. et assure que vous avez vraiment du temps libre pour participer à ces activités. Mais, si vous avez le temps, tentez votre chance avant l’inscription pédagogique, car beaucoup de cours sont complets début octobre, donc avant l’inscription pédagogique des étudiants en droit en novembre.

Ceux qui sont inscrits pour la première fois à Paris I, en théorie, et ceux qui veulent faire du sport, de toutes façons, ont besoin de l’examen médical. Prenez rendez-vous très tôt à Tolbiac (bureau A402) ou chez n’importe quel autre médecin (un médecin conventionné prendra 15 Euros pour la consultation). Il est utile d’amener son carnet de vaccinations pour la consultation.

---

### IX) Allemand malade à Paris

---

Quand vous allez voir un médecin pour la toute première fois, vous devrez payer le coût de la consultation vous-mêmes (15 Euros la consultation). Le médecin va alors vous donner une “feuille de soins”, sur laquelle sont notés les tarifs. Vous allez envoyer cette feuille remplie avec vos informations personnelles à la:

Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM) - Relations Internationales  
173-175 rue de Bercy  
75 586 Paris cedex 12  
tél.: 01.40.19.52.00

À la lettre, vous joignez une photocopie du E 128 ou un RIB et vous demandez de bénéficier du système de « tiers payant » qui vous évitera de payer l’intégralité des soins pour les prochaines consultations. Si vous déposez vous-même votre dossier à l’accueil, il paraît que vous serez remboursés dans un délai de dix jours. Autrement la CPAM va vous contacter environs trois mois après et vous demander une procuration de celui de vos parents qui est l’assuré principal pour que vous puissiez recevoir, à sa place, le remboursement. Le remboursement n’est jamais intégral (70% pour les médecins “normaux” et 65% pour les kinésithérapeutes et autres “alternativistes”).

Le tiers-payant vous permet aussi de ne pas payer la somme intégrale à la pharmacie (75% pour les médicaments avec un autocollant blanc et 35% pour ceux avec un autocollant bleu); il suffit d’indiquer votre numéro CPAM au pharmacien. La plupart des Français devrait avoir une mutuelle qui prendra en charge ce qui reste.

Cependant les Allemands peuvent également payer en espèces chaque consultation et envoyer la feuille de soins à leur caisse d’assurance maladie en Allemagne (ceux qui sont assurés auprès d’un établissement privé (**Privatversicherung**) en Allemagne doivent envoyer cette “feuille



de soins" directement à leur assurance). Le remboursement dépend de ce que votre caisse payerait si vous faisiez le même traitement en Allemagne.

Si vous tombez malade un dimanche ou jour de fête, vous pouvez appeler "SOS médecins" au 01.47.07.77.77.

## **X) Faire des économies**

---

### **1) LIVRES**

---

Il est inutile d'acheter des Codes à l'avance. Les nouvelles éditions (utiles car à jour au niveau de la jurisprudence) sortent en octobre. Mais attendez les conseils des chargés de T.D. qui peuvent préférer un code à l'autre (ex.: code civil - Dalloz ou Litec, code des sociétés, etc.).

Les librairies vous proposent des réductions pour les commandes de groupes (p.ex. la librairie Dalloz, rue Soufflot, propose 10% de réduction pour une commande de plus de 10 livres). Si l'on vient seul, on obtient 5% avec la carte d'étudiant.

Il n'est pas nécessaire d'acheter des codes pour chaque matière. Seuls le Code Civil et le Code des Sociétés sont indispensables.

Concernant le choix des manuels vous recevrez des propositions de la part des professeurs et des chargés de TD. Fiez vous en outre aux expériences de vos prédécesseurs!

A Paris, vous pouvez aussi acheter des manuels d'occasion (Gibert Joseph et Gibert Jeune, Bd. St. Michel p.ex.). On trouve souvent l'édition précédente à un tiers du prix initial. Mais aussi les éditions actuelles sont parfois un peu réduites vu que Gilbert achète des livres d'occasion quand les clients n'en ont plus besoin. On peut également travailler sur des ouvrages régulièrement empruntés en bibliothèque.

### **2) PHOTOS D'IDENTITE**

---

Ne vous déplacez jamais sans réserve de photos d'identité! Vous en aurez souvent besoin (au moins une vingtaine: Inscription pédagogique, chargés de TD, sport, etc. ). Beaucoup de "copyshops" proposent de multiplier vos photos d'identité en photocopie couleur ou même sur papier photo et autocollant (environ 40 photocopies couleurs/4,50 Euros). Nous ne pouvons que vivement vous conseiller d'en profiter, car on peut y perdre beaucoup de temps et d'argent. Dans la plupart des cas, on acceptera aussi bien ces photocopies, mais pour les démarches administratives il vous faudra parfois de vraies photos.

### **3) PHOTOCOPIES – « COPYSHOPS »**

---

Il y en a partout autour de la fac, mais faites attention, les prix varient beaucoup ! (de 5 cts à 1,50 Euros la copie!)

### **4) TELEPHONER PAS CHER**

---

France Télécom propose de nombreux forfaits intéressants, par exemple Primaliste pays pour les appels à l'étranger : réduction de 25% par rapport au tarif normal (abonnement :1,50 Euros



par mois) et « mon numéro préféré » : réduction de 50% à partir de la 5e minute sur un numéro qu'on choisit (abonnement gratuit).

D'autres opérateurs privés, par exemple Télé2, OneTel ont des tarifs plus intéressants si vous téléphonez beaucoup à l'étranger (à partir de 9 cts / minute vers l'Allemagne). Il faut toujours s'abonner (gratuitement) – renseignez-vous sur Internet (p. ex. "[www.comparatel.fr](http://www.comparatel.fr)").

En outre, il y a aussi des cartes "10 heures" pour téléphoner vers l'Europe ou les Etats-Unis qui coûtent 15 Euros pour 10 heures (plus le prix d'une communication locale) ou 5 heures (avec appel d'un numéro gratuit) ce qui revient à 5 centimes d'Euros par minute.

## 5) INTERNET

Vous avez droit à un accès gratuit Internet par la fac, inscription au SCIPRE, à droite au premier étage dans la cour du Panthéon, ouvert de 9h à 19h en semaine et de 9h à 12h30 le samedi.

Les accès à Internet à la maison sont en général plus chers qu'en Allemagne. Il y a des fournisseurs d'accès gratuits, par exemple "[www.free.fr](http://www.free.fr)", mageos.com, mais il faut payer la communication locale (env. 3,5 cts/min). Il y a pas mal de fournisseurs d'accès, qui proposent des forfaits, des heures entièrement gratuites, et des minutes supplémentaires à tarif local réduit. Par exemple LibertySurf ("[www.libertysurf.fr](http://www.libertysurf.fr)") vous propose 4 heures totalement gratuites (communication comprise !), ainsi que des forfaits et la minute à env. 2,3 cts/min.

L'ADSL et surtout le câble sont bien développés en France et coûtent à partir de 30 Euros/mois tout compris (« Flatrate »). Une liste des tarifs les moins chers est publiée tous les mois dans le magazine WEB ou sur le site "[www.comparatel.fr](http://www.comparatel.fr)".

## XI) Infos sur la Maîtrise Franco-Allemande (MFA)

Pour trouver les infos sur la maîtrise, emplois du temps etc... rendez-vous au 2eme étage au Panthéon. Le « schwarzes Brett » se trouve tout de suite à gauche en face du bureau 208.

Un autre tableau du service de planning (changements de salle, absences des profs etc) se trouve au sous-sol.

## XII) Nos adresses:

<b>Juristes des Universités de Paris I et de Cologne (JPC)</b> 12, place du Panthéon F-75231 Paris cedex 05  Email: <a href="mailto:jpc_jdfr@yahoo.fr">jpc_jdfr@yahoo.fr</a> Homepage: <a href="http://jpc.univ-paris1.fr">http://jpc.univ-paris1.fr</a>	<b>Juristen des Deutschen und Französischen Rechts (JDFR)</b> Albertus-Magnus-Platz D-50931 Köln  Email: <a href="mailto:JDFR@uni-koeln.de">JDFR@uni-koeln.de</a> Homepage: <a href="http://www.jdfr.de">http://www.jdfr.de</a>
Bureau de la Maîtrise : Mme BARSAN Bureau 213, 2eme étage 12, place du Panthéon, 75005 Paris adresse postale : 75231 Paris Cedex 05	tél. : 01 46 34 99 65 ou 66  Heures d'ouverture : a priori lu, mar, jeu, ven de 10 à 12 et de 14h30 à 16h30

Mise à jour: mars 2003

Modifications apportées par : Julien SCHMIDT (8<sup>ème</sup> Promotion HAURIUO)